

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-43/2024**

Date de convocation : 11 octobre 2024

Date d'affichage : 11 octobre 2024

Objet : Acquisition à l'Euro symbolique de la parcelle A 1031 située Rue du Chalon

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze octobre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Annabelle MORILLAS

Absents, excusés : Jérôme GUILLOUD - Séverine CAPOGNA

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Dans le cadre d'une vente de parcelles entre propriétaires privées, il a été constaté par le notaire la présence d'une bande de terre le long de la Rue du Chalon dont le transfert de propriété vers la commune n'a pas été finalisé en 2007.

Afin de régulariser cette situation, le propriétaire de la parcelle A 1031 a proposé à la commune pour 1€ symbolique de lui céder un terrain de 147 m² le long de la Rue du Chalon (au niveau du numéro 300) en vue d'un éventuel élargissement de la voie.

Il s'agirait donc, au vu de la demande du propriétaire, d'une cession amiable à l'Euro symbolique de la parcelle A 1031 avec prise en charge des frais de notaire par la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle A 1031, située Rue du Chalon, pour un montant de 1 € symbolique.

DECIDE de prendre à sa charge les frais de notaire qui vont découler de cette acquisition.

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget M57 à l'article 2111.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 16 octobre 2024

Le Maire

Pierre COLOMB

